

RELEVÉ DE DÉCISION

DU BUREAU EXÉCUTIF DU 11 NOVEMBRE 2023

V3

Elu.e.s :

Présent.e.s : DENECHAU Jean-Luc ; BERTHAULT Pascal ; COURTOIS Christine ; DOS SANTOS Anne ; FOURICHON Christine ; LE BOUCHER Pierre ; MERIC Jean-Claude

Excusé.e.s : BOVYN Olivier ; MIGRAINE Corinne ; RUSSO Ed

Invité.e.s :

Présent.e.s : BOUVET Marc ; COUR Jean-Christophe ; GAUTIER Romain ; LASSEAUX Sylvie ; MARLIOT Eric ; BOCQUET Bernard ; BILLON Loïc

Excusé.e.s : AULNETTE Corinne ; CHIELLINO Guillaume ; MEYER-DIEU Baptiste ; PEBEREL Nathalie

Olivier BOVYN donne pouvoir à Pierre LE BOUCHER.

Corinne MIGRAINE donne pouvoir à Anne DOS SANTOS

Ed RUSSO donne pouvoir à Pascal BERTHAULT.

1 Vie Fédérale

1.1 Point licence au 06 novembre 2023

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 06 novembre 2023.</p> <p>La FFVoile recense à cette date :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 57 129 LCA (+ 4,5 % par rapport à 2022 à la même date et + 0,5 % par rapport à 2019) dont 506 primo-licences prises en ligne au 31/10▪ 17 597 LCJ (- 0,9 % par rapport à 2022 à la même date et - 0,7 % par rapport à 2019) dont 48 primo-licences prises en ligne au 31/10▪ 182 908 PV/PVR (+ 2,4 % par rapport à 2022 à la même date et + 14,6 % par rapport à 2019)▪ 5 049 Temporaires 1 jour (- 3,7 % par rapport à 2022 à la même date et – 10,7 % par rapport à 2019)▪ 3 469 Temporaires 4 jours (+ 5,6 % par rapport à 2022 à la même date et + 2,2 % par rapport à 2019)▪ 5 394 Pass FFVoile (- 5,2 % par rapport à 2022 à la même date et – 67,7 % par rapport à 2019)
--------------------	---

1.2 Relevé de décisions du BE du 12 octobre 2023

Décision BE-231111-01	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 12 octobre 2023.</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 5 décembre 2023.</p>
------------------------------	--

1.3 Budget 2024 – fourchette de budget par service

<p>Décision BE-231111-02</p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les processus pour établir les fourchettes de budget par service et prend note des hypothèses de recettes et des fourchettes par service.</p> <p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les hypothèses du budget 2024 pour la version 1.0 prévue le 24 novembre et notamment une hausse de la marge nette de 400 K€ par rapport au budget voté en 2023, des produits Licences et Partenariats (nette des ristournes, assurance). Le BE note également une baisse du partenariat (fin du partenariat MDS suite à cessation d'activités sur l'offre Individuelle Accident et partage du partenariat MAIF entre le partenariat FFVoile et le mécénat pour la fondation de la voile).</p> <p>L'ensemble de ces éléments permet les orientations suivantes pour chaque service :</p> <ul style="list-style-type: none">• Vie Fédérale : 3,691 M€ des charges pour la somme des sections : avec augmentation de la masse salariale (hors CTS), et Institutions Fédérales (pour les Jeux Olympiques 2024) comparée au budget voté en 2023, relative stabilité comparée au budget voté en 2023 pour la gestion & maintenance du siège, frais généraux et fonctionnement, informatique, honoraires et légère baisse pour les Grandes Epreuves, communication.• CCA : résultat net négatif d'environ 75 K€ entre les produits (convention d'arbitrage et subventions) et les charges, aligné avec l'activité 2023• Développement : un résultat net négatif de 143 K€ (- 168 K€ en 2023) amélioration du résultat net de 25K€ versus le budget 2023• Pratiques Sportives : un résultat net négatif de 150 K€ (-125 K€ en 2023), amélioration du résultat net de 25K€ versus le budget 2023• DTN : des produits à hauteur de 108 K€ de subventions et 59 K€ de fonds propres et des charges à hauteur de 167 K€. Budget équilibré• Haute Performance : L'hypothèse de base 2024 est que les deux contrats ainsi que leurs annexes et les plans d'investissement restent proches de ceux de 2023, soit environ 3.000K€• Les autres services pour lesquels une prévision est attendue au 24/11 (Budget V1.0)<ul style="list-style-type: none">➤ La Mer est à Vous : le service développement va intégrer ce budget dans leur service (Budget y compris le flux de trésorerie)➤ La boutique : à fournir par le responsable boutique (P GAUDIN)➤ La Commission Médicale : Proposition à faire par PY GUILLEMOT avec l'aide de C ROBICHON et la DT pour le HN➤ Contrat Tribord : le service communication et activations doit faire un tableau des besoins par service de dotations Tribord et si ces besoins ne sont pas à hauteur du minimum d'achat du contrat Tribord, le service Communication et activations doit prendre la charge relative à cet écart. Tableau des engagements Bruts des dotations sur l'année par service.➤ RSE : Proposition à faire par Anne DOS SANTOS
-------------------------------------	--

1.4 Budget provisoire 2024

Décision BE-231111-03	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile adopte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le budget 2024 provisoire qui comprend un total de produits de 15 964 K€ et un total de charges de 15 960 K€, soit un résultat net prévisionnel de 4 K€- Le budget d'investissement 2024 provisoire de 1 000 K€
------------------------------	---

1.5 Devenir du siège de la FFVoile

Décision BE-231111-04 Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif valide le principe de contractualiser avec une société spécialisée dans le réaménagement/la réimplantation des locaux pour nous faire des propositions concrètes (sur la base d'un cahier des charges qui pourra être partagé avec des représentants des utilisateurs internes) avec pour objectif de lancer le projet à compter de 2025.</p> <p>Il valide également le principe de demander un emprunt bancaire pour financer d'une part les travaux de l'EPMR (point 1.6 BE du 11/11/2023) et d'autre part le changement des huisseries du siège (et/ou tout autre projet de travaux urgent) et l'étude de réaménagement/réimplantation des locaux.</p> <p>L'emprunt pour l'ensemble de ces travaux (EPMR, Huisserie, Etude...) est évalué à 600 000 €TTC environ. Pour rappel, l'AG du 23 mars 2024 (et donc le CA préalablement) devra valider la demande de l'emprunt bancaire en application de l'article 15 des statuts de la FFVoile.</p>
--	---

1.6 Travaux EP MR

Décision BE-231111-05 Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le projet définitif présenté des travaux PMR consistant à inscrire dans la façade un élévateur permettant un accès adapté et autonome pour les PMR, depuis la rue, et pour atteindre le niveau RDC surélevé d'environ 1m40 depuis la chaussée.</p> <p>Le BE valide un montant de travaux de 350 K€ HT comprenant le montant des honoraires et de la maîtrise d'œuvre liés à la suite de l'opération en 2024.</p> <p>Le BE valide le principe d'un dépassement de ces enveloppes budgétaires de 10 %HT sous le contrôle du Président et du trésorier.</p> <p>Il précise également que les choix finaux du projet sont délégués au Président de la FFVoile</p> <p>Le BE décide au final que l'ensemble des coûts liés à ces travaux (y compris honoraires/maitrise d'œuvre pour 2024) devra être financé par un emprunt bancaire et non sur fonds propres FFVoile sachant que les demandes de subvention seront faites pour éventuellement diminuer l'apport FFVoile.</p> <p>L'AG du 23 mars 2024 devra valider la demande de l'emprunt bancaire en application de l'article 15 des statuts de la FFVoile</p> <p>Le Conseil d'Administration devra également valider la demande d'emprunt ainsi que le projet de travaux eu égard au montant des travaux et l'importance de l'opération.</p>
--	---

1.7 Assurance collective/activités garanties – Exclusion de la couverture fédérale des embarcations dont la liste est arrêtée par le BE

Décision BE-231111-06	Le Bureau Exécutif se prononce favorablement pour maintenir le Foiling's 50 dans la liste des embarcations exclues de la couverture fédérale en responsabilité civile pour les dommages matériels, immatériels et corporels. Il valide également l'intégration des supports AC40 et AC75 dans la liste des embarcations exclues de la couverture fédérale en responsabilité civile, pour les dommages matériels et immatériels. Cette résolution entrera en vigueur partir du 1 ^{er} janvier 2024 sous réserve de la validation des assureurs de la FFVoile.
------------------------------	---

1.8 Date AG électorale de fin 2024

Décision BE-231111-07	<p>Le Bureau Exécutif décide pour l'Assemblée Générale Elective de 2024, de fixer la date de la période électorale du :</p> <ul style="list-style-type: none">- Vendredi 06/12/2024 à 10 h au lundi 09/12/2024 à 19 h (choix 1 ou 2)- Vendredi 13/12/2024 à 10 h au lundi 16/12/2024 à 19 h (choix 1 ou 2) <p>Le BE valide également une Période Electorale de 4 jours dont un Week-end pour procéder :</p> <ul style="list-style-type: none">• A l'élection au CA des représentants des entraineurs et arbitres.• A l'élection des membres de la commission des Athlètes de Haut-Niveau. <p>Ces choix sont opérés sous réserve de la disponibilité à cette date de la société en charge du déploiement de la plateforme de vote et conformément aux textes statutaires, de l'avis de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE) de la FFVoile.</p>
------------------------------	--

1.9 Budget Campagne électorale 2024

Décision BE-231111-08	Concernant les frais de campagne pour l'élection des membres du Conseil d'Administration catégorie générale prévus à l'article 29 du RI de la FFVoile, le BE fixe, sous condition suspensive de l'avis de la CSOE et du Comité d'Ethique de la FFVoile, un budget global de 30 000 € TTC à répartir de façon équitable entre les têtes de listes candidats (catégorie Générale) officialisés par la CSOE avec un plafond fixé à 10 000 € TTC par candidat.
------------------------------	--

1.10 Fixation au prochain CA de la date de suppression des membres associés et la date d'entrée en

vigueur de la reconnaissance des classes

Décision BE-231111-09	Le BE propose au vote du CA du 08 décembre 2023 que la date de suppression des « membres associés » et de reconnaissance des associations de classes soit fixée au 1er juillet 2024.
------------------------------	--

1.11 Part de la FFVoile et des ligues suite à l'augmentation du PVR 2024

Décision BE-231111-10	<p>Le BE décide d'attribuer pour 2024 le total de l'augmentation du coût des PVR soit 1,5 € par PVR délivré, à la FFVoile pour compenser les fortes augmentations de l'assurance et de l'inflation.</p> <p>Pour rappel :</p> <ul style="list-style-type: none">- la part des ligues est fixée à 6,47 €/PVR et celle de la FFVoile à 7,03 €/PVR (dont 1,63 d'assurance et 0,8 € de soutien aux appels à projets par PVR) jusqu'à l'objectif fixé par ligue- la part des ligues est fixée à 9,9 €/PVR et celle de la FFVoile à 3,6 €/PVR (dont 1,63 d'assurance et 0,8 € de soutien aux appels à projets par PVR) au-delà de l'objectif fixé par ligue
------------------------------	---

1.12 Représentants FFVoile dans les organismes extérieurs – candidature pour l'élection au Conseil National du COSMOS

Décision BE-231111-11	Le Bureau Exécutif de la FFVoile désigne à bulletins secrets, Pascal BERTHAULT (titulaire) et Jean-Michel HERVIEU (suppléant) pour siéger au Conseil National du COSMOS pour le mandat 2023 – 2027 sous réserve de leur désignation lors du vote de l'AG du COSMOS.
------------------------------	---

1.13 Evolution et mise à jour du règlement sportif

Décision BE-231111-12 Vote en CA	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide :</p> <ul style="list-style-type: none">- La fusion du Règlement Sportif et du Règlement Technique en un seul texte intitulé « Règlement Technique des Pratiques Sportives Compétitives ».- Les mises à jour effectuées dans cette nouvelle version <p>Le BE mandate la CCA, le Service des Pratiques Sportives et le Service Juridique pour la présentation de ce point au prochain Conseil d'Administration de la FFVoile.</p> <p>Publication électronique du règlement sur site Internet de la FFVoile le 19 décembre 2023.</p>
---	--

--	--

1.14 Appel à candidature – élection au CA – AG 2023

Décision BE- 231111-12 Vote en CA	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le nombre de deux (2) postes à pourvoir au sein du Conseil d'Administration 2021-2024 dont un (1) dans la catégorie des établissements et un (1) dans la catégorie des membres associés autre que classes.
--	--

2 Direction Technique Nationale

2.1 Présentation des indicateurs de performance de la FFVoile

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du nouvel outil informatique permettant de mettre en avant les indicateurs de performance de la FFVoile. Il est accessible en ligne à l'adresse https://indicateurs.ffvoile.fr/</p> <p>Il est précisé que la vue nationale (page d'accueil des indicateurs) est accessible à tous, licenciés ou grand public (disponible sur le site FFVoile). Les autres pages plus détaillées dont la vue ligue et vue structure « club » sont accessibles (à partir des espaces des structures et outils de gestion) à l'ensemble des dirigeants (dont ligues, CDVoile et structures affiliées), aux CTS et aux salariés de la FFVoile.</p>
--------------------	---

3 Pratiques sportives

3.1 Epreuves internationales - Championnat du Monde de 12mJI

Décision BE- 231111-13	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'organisation du Championnat du Monde 12mJI par le Yacht Club de Porquerolles du 17 au 23 juin 2024.
-----------------------------------	---

3.2 Validation du circuit du Championnat de France Elite de Course au Large 2024

Décision BE- 231111-14	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le circuit 2024 du Championnat de France Elite de Course au Large composé des 5 compétitions suivantes : La Solo Concarneau – Trophée Guy Cotten / La Solo Maître Coq / Le Trophée BPGO – La Route des Iles du Ponant / Le Havre – Allmer Cup / La Solitaire du Figaro.
-----------------------------------	---

3.3 Modification du règlement des Championnats de France Jeunes

Décision BE-231111-15 Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le règlement des championnats de France jeunes à partir de 2024.</p> <p>Publication électronique du règlement sur site Internet de la FFVoile le 18 décembre 2023.</p>
--	---

3.4 Règlement du Championnat de France de Pratique Intersérie Dériveres et Quillards Voile Légère

Décision BE-231111-16 Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le règlement des championnats de France de pratiques Intersérie Dériveres et Quillards Voile légère à partir de 2024.</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 12 janvier 2024.</p>
--	---

3.5 Modification des règlements des classements fédéraux

Décision BE-231111-17 Vote CA sur la partie réglementaire	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide :</p> <ul style="list-style-type: none">– La création d'un Championnat de France des Clubs en discipline Wingfoil et les modifications réglementaires nécessaires à l'établissement de ce classement,– La correction réglementaire concernant la Voile Tradition,– La suppression des divisions dans les classements individuels des coureurs : Classements Régionaux Individuels Fédéraux et Classement National Individuel Fédéral <p>Publication électronique des règlements modifiés sur le site Internet FFVoile les 11 et 12 janvier 2024.</p>
--	---

3.6 Attribution du Championnat de France Jeune Extrême Glisse Kiteboard et Wingfoil

Décision BE-231111-18	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'attribution de l'organisation du Championnat de France jeunes et de pratique Extrême Glisse Kiteboard & Wing 2024 et 2025 au Comité Départemental de Voile de L'Aude.</p>
------------------------------	--

3.7 Championnat du Monde de kite

Décision BE-231111-19	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'organisation par le Hyères Kitesurf Association (HKA) du Championnat du monde Kite Foil du 11 au 19 mai 2024.
------------------------------	---

3.8 Attribution du championnat de France de Pratique Intersérie Dériveurs et Quillards Voile Légère 2024

Décision BE-231111-20	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'attribution de l'organisation du Championnat de France intersérie Dériveurs et Quillards Voile Légère à l'ASN Quiberon pour l'année 2024.
------------------------------	---

4 CCA / Formation

4.1 Fiche référentielle juge d'expression

Décision BE-231111-21 Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la proposition de création de la fiche référentielle « juge d'expression », présentées par le service Formation & Emploi et la Commission Centrale d'Arbitrage. Le BE mandate le service Formation & Emploi de la FFVoile et la Commission Centrale d'Arbitrage pour la présentation de la fiche référentielle au prochain Conseil d'administration de la FFVoile, en vue de son inscription au Règlement des diplômés, des qualifications, des habilitations, fonctions et des formations de la FFVoile.</p> <p>Publication électronique sur le site internet de la FFVoile le 12 janvier 2024</p>
--	--

5 Développement

5.1 Plan 5000 équipements : déploiement

Décision BE-231111-22	<p>Le bureau exécutif de la FFVoile prend connaissance des informations sur le projet 5000 équipements sportifs et de l'accord de subvention de l'ANS sur un projet de financement de 6 écoles de voile itinérantes intégrant du matériel de voile légère, de nouvelles glisses et des bateaux collectifs.</p> <p>Il donne son accord pour le déploiement de ce projet.</p> <p>Il valide la proposition de financement de la part fédérale restant due à hauteur de 20% du budget après obtention du financement à 80% par l'Etat (ANS). Cette contribution pourra être couverte par des fonds issus des ressources propres.</p>
------------------------------	--

5.2 Point vague 4 La Mer est à Vous

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'état d'avancement du projet La mer est à Vous vague 4 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Liste des EFVoile engagées sur la vague 4• Réunion du directoire du 28 septembre 2023• Actualités du projet• Assistance à maîtrise d'ouvrage sur la capitalisation
--------------------	---

5.3 Bilan journées nationales classes de mer

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du programme des 3 journées nationales dédiées aux classes de mer, organisées au siège de la Fédération en novembre 2023, pour la 3^{ème} année consécutive.</p> <p>Elles ont permis de continuer le travail engagé sur la feuille de route initiée avec ce réseau (direction et responsables pédagogiques) en 2021.</p>
--------------------	---

5.4 Organisation colloque national

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du programme et des sujets développés lors du colloque national qui aura lieu du 13 au 16 novembre 2023 sur les thèmes du développement et de la formation.</p>
--------------------	--

6 Divers

Information	<ul style="list-style-type: none">- Point d'étape et prospectives sur le Service civique au sein de la FFVoile- Représentations extérieures FFVoile (suite) Le tableau des représentations extérieures FFVoile va être adressé à nouveau aux membres du BE pour que chacun puisse faire des propositions lorsque les représentants n'ont pas été désignés sur la mandature- Désignation d'une cellule de réflexion (Anne Dos SANTOS, Pierre, Pascal BERTHAULT, Jean-Christophe COUR, Virginie TOUZAU, Eric MARLIOT, une personne de la Communication) pour réfléchir au format de la prochaine AGO de mars 2024- Frais déposés sur JENJI : Il est rappelé qu'il est important pour le bon fonctionnement des services et un gain de temps évident dans le traitement des notes de frais que les membres du BE (CA et CL également) soient le plus précis possible en utilisant le champ commentaires pour préciser une mutualisation des déplacements, un déplacement pour plusieurs réunions, une raison particulière à la non utilisation des transports en commun (le taxi peut être utilisé en cas d'arrivée tardive en soirée ou de transport de bagages fédéraux ou pb de santé....)
--------------------	---